

## **PROGRAMME DE LA REUNION DU 17/09**

Présentation de l'année de 3<sup>ème</sup> - Calendrier annuel de l'orientation

**12 Septembre** : photographies de classe

**Du 13 au 20 Septembre** : accueil des allemands

**Du 07 au 18 Octobre** : élection des délégués de classe (élections parents ??)

**Mardi 17 décembre** : entretien individuel parents-professeurs (sur convocation)

**Carrefour des Métiers** à Orléans où vous pouvez rencontrer des représentants des lycées **début janvier 2020**.

**Janvier, stages en entreprise du 27 AU 31 Janvier 2020** (il faut dès maintenant faire des démarches pour obtenir un stage). Ce stage est obligatoire et s'inscrit dans le cadre de réflexion autour du projet d'orientation. Horaires : 35h maximum sauf pour les élèves de moins de 14 ans pour lesquels on ne doit pas dépasser 30h. Pas avant 8h et pas après 22h.

Les conventions de stage devront être remplies avec le collège et l'entreprise qui accueille l'élève.

Les professeurs de la classe iront rendre visite à l'élève durant le stage ou téléphoneront. Cet entretien donnera lieu à une note.

Un rapport de stage devra être remis au professeur qui aura effectué l'entretien. Un oral de stage aura lieu ultérieurement.

**Du 14 Février AU PLUSTARD** : restitution des rapports de stage

**Début mars** : oraux de langue

**Février Mars** : journées portes ouvertes dans les lycées.

**Du 9 au 13 mars** : semaine SANTE - CITOYENNETE

**Du 20 au 27 Mars** : voyage en Allemagne

**Mi Mars** : lors du conseil de classe du second trimestre, vous indiquerez vos choix d'orientation provisoires sur une fiche de liaison et ces choix seront examinés lors du conseil de classe.

**ASSR N2 au 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> trimestre** : Attestation Scolaire de Sécurité Routière de Niveau 2.

Attestation passée au collège, en classe de 3<sup>ème</sup>, en principe avant 16 ans.

Elle permet de s'inscrire à la préparation de l'épreuve théorique du permis de conduire dès l'âge de 16 ans afin de conduire un véhicule motorisé.

Ce document obtenu après un test sous forme de questionnaire à choix multiples est **obligatoire** pour s'inscrire au permis de conduire. Elle permet aussi de se présenter à la préparation du BSR (au cas où l'élève n'aurait pas eu l'ASSR1). Le brevet de sécurité routière (BSR) est obligatoire pour conduire, en l'absence de permis de conduire, un cyclomoteur dès l'âge de 14 ans ou pour conduire un quadricycle léger (mini-voitures classées "voiturettes" ou petits quads) dès l'âge de 16 ans.

**Avril Mai** : vous établissez des vœux définitifs et vous devez remplir le dossier de **demande d'affectation, ce qui ne vous assure pas une place dans un établissement.**

**27 mai** : **oraux DNB** (EPI ou rapport de stage)

**29 mai** : portes ouvertes du collège

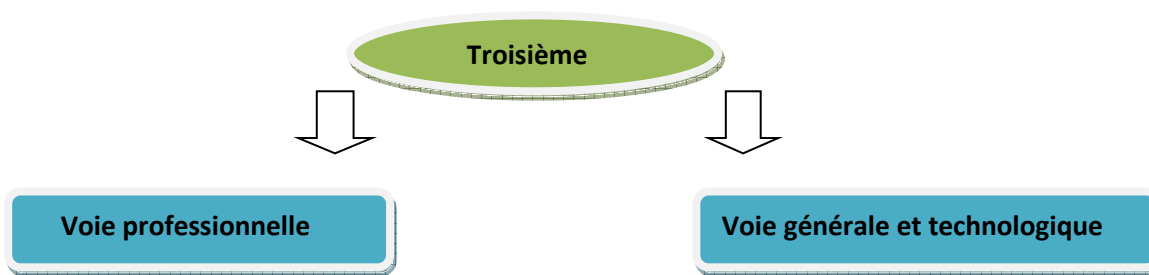
**Juin** : Le conseil de classe étudie les demandes et se prononce sur ces choix selon les résultats de l'élève. S'il y a désaccord, le principal vous recevra et si le désaccord persiste, vous pouvez demander un recours dans un délai de trois jours après la décision auprès d'une commission d'appel.

**DNB** : 25-26 juin (dates probables non encore validées)

**Juillet** : Vous recevrez votre notification d'affectation et vous devrez alors procéder rapidement à l'inscription dans le lycée indiqué, ces documents seront généralement remis le jour de la dernière épreuve du DNB.

**Vous avez la possibilité de me joindre par mail à l'adresse suivante ou prendre rv par le biais du carnet de correspondance** : [sandrine.mazuray@ac-orleans-tours.fr](mailto:sandrine.mazuray@ac-orleans-tours.fr)

# L'ORIENTATION



La voie professionnelle permet de préparer un Bac pro (Baccalauréat professionnel) ou un CAP (Certificat d'aptitude Professionnelle) par la voie scolaire.

Il faut formuler un maximum de six vœux et faire de préférence des vœux cohérents sans oublier de se renseigner des coefficients de certaines disciplines en fonction des vœux formulés. Il est souvent plus facile d'obtenir un passage en Seconde Générale et Technologique.

L'apprentissage est également une possibilité de choix dans la voie professionnelle, c'est alors à la famille de rechercher un maître d'apprentissage et le diplôme choisi sera préparé en alternance (cours en CFA, c'est-à-dire Centre de Formation des Apprentis). Il faudra contacter directement les CFA.

La voie générale et technologique permet de préparer un Bac général ou un Bac technologique.

Pour les élèves admis en seconde générale et technologique l'orientation se fait dans le lycée de secteur, soit le lycée Duhamel du Monceau à Pithiviers pour les élèves de Chilleurs aux Bois, Santeau et Gallerand, soit le Lycée Benjamin Franklin pour tous les autres (VOIR FEUILLE JOINTE POUR TOUTES LES MODALITES)

Dans le privé (mfr ou lycée privé) prendre contact avec le responsable de l'établissement d'accueil.

**AFFELNET (=affectation des élèves sur le net)** : procédure informatisée pour l'affectation des élèves après la 3<sup>ème</sup>.

L'utilisation de l'application « AFFELNET post 3ème » permet de mettre en œuvre les procédures d'affectation à l'issue de la classe de troisième, dans un contexte de simplification des démarches, de lisibilité plus grande pour les élèves, les familles et les établissements avec une garantie d'équité de traitement des dossiers des élèves.

**QUE DOIVENT FAIRE LES PARENTS ?** Remplir correctement, avec l'aide des Conseillers d'Orientation Psychologues et du Professeur Principal de la classe, la demande d'affectation (sous forme papier) remise par l'établissement où le jeune suit sa scolarité, puis la remettre en temps voulu au Professeur Principal. Enfin, attendre les résultats de l'affectation AFFELNET qui leur seront communiqué après la dernière épreuve du DNB.

## LES SITES UTILES

Pour le socle commun : <http://eduscol.education.fr/cid86943/nouveau-socle-commun-pour-2016.html>.

Pour l'orientation : <http://www.onisep.fr/>

